

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 juin 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Claudine CHAPRON, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Christine GLEMAIN, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Fabrice MORETTI, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Elisabeth GRACIET, Marjorie CARVEL ayant donné pouvoir à Laurent PERADON.

Motion pour le Conseil Municipal du 29 juin 2020

Le 9 Novembre 2019, l'ancienne Résidence pour Personnes Agées (RPA) Paul Ramadier était investie par des familles, 170 personnes, dont 70 enfants. Cette résidence est la propriété de Logévie, elle est intégrée au Plan d'Aménagement d'Ensemble Pelletan pour dynamiser ce point économique central de la commune.

De plus, et sur un autre plan, il est important de préciser que le Centre Commercial de la Morlette est en souffrance. A ce jour, dans les conditions actuelles, les 25 commerces et le supermarché Casino qui emploie 9 personnes sont en sursis.

Au fil des semaines, face à l'inaction de l'Etat devant ses responsabilités en matière de logement pour tous, nombre de personnes y ont trouvé refuge : à ce jour plus de 300, dont une centaine d'enfants.

Des familles dont la situation sociale est très préoccupante qui ont fui la misère et l'oppression de leurs pays.

Leur installation dans ce lieu leur a permis de faire une pause après un long parcours d'errance et de passer la crise du covid dans des conditions précaires mais sous un toit. La Mairie a toujours tenu à remplir son rôle, que ce soit sur le plan sanitaire ou administratif, en relation avec les associations humanitaires et la mission SQUAT de Bordeaux Métropole. Certains enfants ont été scolarisés dans la commune et des familles sont suivies par le CCAS.

Aujourd'hui l'ensemble des acteurs s'accorde à dire que cette situation ne peut pas et ne doit pas être pérennisée.

Les conditions sanitaires et de sécurité sur l'ancienne RPA ne permettent pas d'accueillir dignement ces familles.

D'autres difficultés sont venues s'ajouter pour les familles qui luttent pour leur intégration : de nouveaux occupants sèment le trouble à l'intérieur et à l'extérieur du lieu, profitant en grande partie de la fragilité des personnes, de la densité et des conditions de vie inhumaine sur le site.

C'est pourquoi, nous alertons l'Etat sur la situation administrative de ces personnes, en sachant que de nombreux résidents sont en situation régulière sur notre territoire - étrangers malades, étrangers en situation régulière, demandeurs d'asile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

35 voix pour

0 abstention

0 voix contre

demande à la Préfecture de diligenter une enquête sociale afin de recenser les différentes situations et que chaque famille puisse être relogée dans les meilleurs délais dans un souci de dignité et d'humanité.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200703-2020-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2020

Publication : 03/07/2020